





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-45**

Séance publique du

1 février 2016

**Présidence de Dominique AUGÉY
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160201- lmc180219-DE-1-1
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : jeudi 4 février 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ORGANISATION DU FESTIVAL DES ECRIVAINS DU SUD - DEMANDES DE
SUBVENTIONS.**

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Culture

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 FÉVRIER 2016

RAPPORTEUR : Madame Dominique AUGÉY

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ORGANISATION DU FESTIVAL DES ECRIVAINS DU SUD - DEMANDES DE SUBVENTIONS.- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Festival des Écrivains du Sud est un rendez-vous littéraire aixois récurrent et prestigieux. Dans le prolongement de la politique municipale en faveur de la Culture, la ville d'Aix-en-Provence souhaite affirmer l'ancrage de cet événement en le redimensionnant comme un événement fort, un grand rendez-vous incontournable de la vie culturelle au niveau du territoire comme au niveau national, en améliorant encore la qualité de sa programmation et en développant son caractère de convivialité. Pour ce faire, la ville d'Aix-en-Provence a souhaité s'adjoindre le soutien organisationnel et logistique d'un prestataire spécialisé dans la conception et la mise en œuvre de ce type de manifestations afin d'en assurer le développement et la pérennité.

Une consultation a été lancée qui a retenu la société MPO pour assistance à maîtrise d'ouvrage.

En effet, le Festival des Écrivains du Sud est organisé, géré et coordonné par la Ville en étroite collaboration avec « les Écrivains du Sud » dont la directrice littéraire est Paule Constant, Prix Goncourt et membre du Jury.

Le Festival des Écrivains du Sud doit se développer sur plusieurs sites de la Ville : Cité du livre, Hôtel Maynier d'Oppède, Institut des Sciences Politiques d'Aix, Hôtel de Ville, la bibliothèque municipale et son réseau, et autres lieux publics ou privés de la ville : l'accès sera gratuit et ouvert à tous les visiteurs ;

A l'occasion de cette manifestation, seront organisés :

- village des auteurs (vente de livres et séances de dédicaces)
- rencontres, conférences et colloques tout public,
- rencontres et animations jeunes publics, en lien avec la manifestation jeunesse de la bibliothèque Méjanès.

- rencontres avec le public scolaire,
- lectures publiques.

Le Festival des Écrivains du Sud s'adresse à un public diversifié. Il doit être convivial et festif, associant autour des auteurs invités, les milieux littéraires et artistiques (auteurs, critiques, journalistes, enseignants, libraires, musiciens et/ou danseurs, ...) appelés à participer à cette manifestation exceptionnelle.

La Ville d'Aix-en-Provence, en tant que maître d'ouvrage, reste décisionnaire pour l'ensemble de la manifestation et en particulier sur les points suivants :

- la définition de la ligne directrice du Festival des Écrivains du Sud et de ses déclinaisons en étroite collaboration avec l'Association des Écrivains du Sud (comprenant éventuellement des axes ou thématiques secondaires) qui orienteront nécessairement la composition du plateau d'auteurs et des thématiques des débats et conférences,
- l'apport de l'ensemble des moyens techniques et structurels,
- les relations avec les partenaires institutionnels et privés,
- la conception et la mise en œuvre de la communication (visuels, textes, relations presse, documents...),
- le choix de tous les lieux liés au Festival.

La manifestation est organisée du 10 au 13 mars 2016. Son coût est estimé à 125 000 € TTC, dont 96 000 € (80 000 € HT) pour la manifestation elle-même et 29 000 € pour la communication et la restauration des intervenants au nombre d'une cinquantaine.

Afin de financer cette action, une demande de subvention peut être adressée aux instances publiques institutionnelles.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-**ACTER** que la Ville organise le Festival des Écrivains du Sud du 10 au 13 mars 2016 ;

-**DECIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de **20 000 €** sera adressée à l'EPCI compétent

-**DECIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de **15 000 €** sera adressée au Conseil Régional (Provence Alpes Côte d'Azur) ;

-**DECIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de **15 000 €** sera adressée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône ;

-**AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal D'Aix Municipale à encaisser les recettes correspondantes d'un montant global de **50 000 €**;

-**DIRE** que ces recettes seront affectés en dépense au budget de la Direction de la Culture, imputation 33 611 923/2463

-**AUTORISER** Madame Le Maire ou l'Elue déléguée à signer tout document afférent à cette demande.

DL.2016-45 - ORGANISATION DU FESTIVAL DES ECRIVAINS DU SUD - DEMANDES DE SUBVENTIONS.-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Dominique AUGEY, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



